



SEV SOCIETE DES ENTREPOTS VEVEY S.A.
Port Franc – Av. Reller 1 – CH-1800 Vevey – Switzerland
Agence en douane – Transports internationaux – Expositions internationales
Tél : +41 21 921 10 78 E-Mail : expo@sevpf.ch

Montreux International Guitar Show 2023

Transport - Formalités douanières – Manutention – Entreposage

Madame, Monsieur,

Chers futurs exposants,

Nous sommes chargés par le Comité d'organisation du Montreux International Guitar Show 2023 de nous occuper de toutes les questions de transport, de formalités en douane et de manutention ayant trait aux marchandises destinées à cette manifestation.

Conformément au règlement de l'exposition, nous ne saurions trop vous recommander d'utiliser les services de notre personnel spécialisé et qualifié pour traiter toutes questions relatives aux formalités douanières, aux transports, aux expédition et aux manutentions, aussi bien à l'arrivée qu'au départ de vos envois. Ce faisant, vous vous éviterez des pertes de temps, des soucis en douane, des manutentions inutiles et permettrez à vos collaborateurs de concentrer leurs efforts sur d'autres points importants pour vous.

En tenant compte des instructions jointes à la présente, vous assurerez le bon acheminement de vos marchandises. La mise à disposition du matériel sur votre stand, le déballage, la mise en place, le ré-emballage seront assurés, sur votre demande, par notre personnel.

Afin de nous permettre de prendre à temps tous les arrangements nécessaires, nous vous remercions de nous indiquer vos besoins en prenant contact avec nos services avant le 01.04.2023, ce dont nous vous remercions par avance.

Au plaisir de recevoir vos ordres auxquels nous vouerons tous nos soins, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers futurs exposants, nos salutations les meilleures.

Alain Gehrig
Directeur d'exploitation

Patrick Storbeck
Directeur général

SEV SOCIETE DES ENTREPOTS VEVEY S.A.
Av. Reller 1 – CH-1800 Vevey – Switzerland
M. Alain Gehrig
Tél : +41 21 921 10 78
E-Mail : expo@sevpf.ch

Annexes:

- INSTRUCTIONS D'EXPEDITION
- FORMALITES DOUANIERES
- EMBALLAGES VIDES
- TARIFS IMPORTATION
- TARIFS EXPORTATION
- EXEMPLE DE TARIFICATION



INSTRUCTIONS D'EXPEDITION

Selon demande de l'organisateur, vos marchandises exposées devront nous être expédiées précédemment à la manifestation. Elles seront entreposées en lieu sûr et transportées par nos équipes sur vos stands au début de l'exposition. Nos transitaires spécialisés sont également à même d'organiser vos envois depuis ou à destination de votre adresse aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

Adressage des envois (Franco de port) :

SEV Société des Entrepôts Vevey S.A.
Pour exposition MIGS 2023
Stand N° _____
Av. Reller 1 - CH-1800 Vevey - Suisse
Bureau de douane: CH005691 – (Bureau de douane de Martigny)

Transport routier:

Possibilité de nous solliciter pour le transport – nous vous remettrons une offre basée sur les éléments suivants :

- Adresse de prise en charge
- Nature et valeur de la marchandise
- Colisage (dimensions et poids)
- Liste de colisage
- Date de prise en charge souhaitée

Si le transport est organisé par vos soins :

- DERNIER DELAI D'ARRIVEE A VEVEY : **28.04.2023**
- Demandez lors de l'expédition l'établissement d'un document de transit (T-1 ou T2) sur le bureau de douane CH005691 – possibilité d'établir un document de transit national T-CH depuis la frontière suisse
- Nous envoyer par email à expo@sevpf.ch un avis d'expédition avec copie du document de transit, liste de colisage et facture.

Transport par air:

Possibilité de nous solliciter pour le transport – nous vous remettrons une offre basée sur les éléments suivants :

- Adresse de prise en charge
- Nature et valeur de la marchandise
- Colisage (dimensions et poids)
- Liste de colisage
- Date de prise en charge souhaitée

Si le transport est organisé par vos soins :

- DERNIER DELAI D'ARRIVEE A GENEVE AEROPORT **26.04.2023**
- Aéroport de destination GENEVE AEROPORT (GVA)
- Eviter les expéditions par bagages accompagnés, courriers express ou groupages.
- Veuillez nous transmettre par e-mail expo@sevpf.ch un avis d'expédition avec les informations suivantes:
 - N° de la LTA, N° du vol et la date de départ – copie de la LTA
 - Poids brut de l'envoi, nombre de colis et volume de l'envoi en m3
 - Facture et liste de colisage



SEV SOCIETE DES ENTREPOTS VEVEY S.A.

Port Franc – Av. Reller 1 – CH-1800 Vevey – Switzerland
Agence en douane – Transports internationaux – Expositions internationales
Tél : +41 21 921 10 78 E-Mail : expo@sevpf.ch

FORMALITES DOUANIERES

Nos déclarants en douane établiront pour votre compte les formalités douanières suisses nécessaires que ce soit pour les marchandises destinées à une vente ou pour le matériel de stand et échantillons. Nous sommes en mesure d'établir des documents d'importation temporaire (DDAT - passavant), valable le temps de l'exposition, vous permettant d'exposer votre matériel sans acquitter les redevances douanières suisses, exception faite pour les articles que vous voudriez distribuer gratuitement ou laisser en Suisse après l'exposition qui devraient alors payer les droits et taxes habituels. Un dépôt de garantie garantissant les redevances vous sera demandé. Les guitares vendues seront taxées sur les prix de vente. Les formalités douanières suisses ne pourront être accomplies que par notre bureau de douane. Aucun passavant ne pourra être établi à la frontière.

L'objectif des différentes procédures mises en place par nos services en conformité avec la législation douanière suisse est que vous ne soyez taxés que sur les marchandises effectivement vendues. Les guitares non vendues ainsi que le matériel d'exposition ne feront ainsi pas l'objet d'une taxation.

Nous ne pouvons que vous encourager à vous conformer aux obligations de déclarer qui vous incombent en important sur le territoire suisse de la marchandise. Nous sommes là pour vous assister dans ces démarches. A noter que la douane suisse peut se déplacer durant l'exposition pour contrôler si les exposants ont effectué les démarches douanières.

Pour les procédures d'exportation définitives et temporaires nous pouvons également vous apporter des renseignements et vous mettre en relation avec nos partenaires et/ou notre agence française.

Afin que nous puissions mettre en place la procédure adaptée veuillez-vous conformer aux instructions suivantes.

Marchandise destinée à la vente sur site :

A l'entrée en Suisse

- Établissement d'une facture avec mention :
 - Des divers articles, valorisés (les valeurs indiquées seront les valeurs de vente espérées sur site, sans TVA suisse)
 - Du poids unitaire pour chaque position ou article
 - Mention d'origine sur toute marchandise d'origine CE
- Passage auprès de votre transitaire/agent en douane pour demander d'établir
 - Les formalités d'exportation temporaires et un EUR.1
 - Un document de transit avec comme indications : Bureau de douane de destination CH005691
- Présentation du véhicule à nos bureaux de Vevey avec documentation et marchandise.
- Nous effectuons les formalités d'importation temporaire auprès des douanes suisses.
- Vous effectuez un versement d'une caution – le montant vous sera indiqué par notre déclarant, couvrant la TVA et les droits de douane suisses.
- Nous apurons le document de transit T-1 par présentation à la douane.

Au départ de Suisse

- Présentation du véhicule à nos bureaux à Vevey avec détails des ventes avec valeurs de vente définitives
- Formalités d'importation définitives concernant les ventes et calcul de la TVA et des droits de douane dus en Suisse
- Paiement des frais + frais de douane
- Etablissement des documents d'exportation et de transit par nos soins, émission d'un nouveau T-1 à destination de votre transitaire.
- Passage en frontière avec scannage du document T-1
- Présentation du véhicule chez votre transitaire pour régularisation et apurement du document T-1
- Remboursement de votre caution sous déduction des taxes et de nos frais



SEV SOCIETE DES ENTREPOTS VEVEY S.A.

Port Franc – Av. Reller 1 – CH-1800 Vevey – Switzerland
Agence en douane – Transports internationaux – Expositions internationales
Tél : +41 21 921 10 78 E-Mail : expo@sevpf.ch

Marchandise NON destinée à la vente sur site :

Afin de garantir un bon déroulement des opérations de douane, les documents suivants nous sont nécessaires:

- FACTURE PROFORMA (4 copies) indiquant séparément:
 - La marchandise qui sera exposée et destinée à la réexportation après l'exposition
 - Les imprimés et les cadeaux publicitaires
 - Les marchandises consommables

- LISTE DE COLISAGE (4 copies) indiquant séparément pour chaque colis en plus du contenu:
 - Le poids brut en kilos
 - Le poids net en kilos

Etant donné qu'en Suisse le droit de douane est spécifique (sur le poids brut), il est indispensable que sur les factures proforma ou sur les listes de colisage, vous indiquez le poids net et le poids brut de chaque colis.

En plus, veuillez nous donner le plus de détails possible concernant les appareils ou machines: par exemple, N° de série, type, marque, couleur, etc.

Il y a lieu d'emballer séparément les marchandises destinées à être exposées, des marchandises qui seront distribuées gratuitement ou consommées sur place.

En ce qui concerne le matériel destiné à être distribué gratuitement aux visiteurs (publicité, échantillons, petits cadeaux, etc.,) veuillez éviter dans tous les cas de prévoir des parfums, des boissons alcooliques, du tabac, des combustibles ou des carburants, pour lesquels vous devriez payer de lourdes taxes d'importation.



SEV SOCIETE DES ENTREPOTS VEVEY S.A.

Port Franc – Av. Reller 1 – CH-1800 Vevey – Switzerland
Agence en douane – Transports internationaux – Expositions internationales
Tél : +41 21 921 10 78 E-Mail : expo@sevpf.ch

EMBALLAGES VIDES

Les emballages vides ne peuvent être entreposés dans les halles d'exposition. Ils doivent nous être remis pour être stockés pendant la durée de la manifestation. L'enlèvement, le transport, l'entreposage et le retour des emballages vides sont à votre charge et vous seront débités conformément à notre tarif.

Tous les emballages vides devant être enlevés, devront impérativement porter l'étiquette officielle "SEV" prévue à cet usage, dûment remplie. Ces étiquettes peuvent être obtenues à notre bureau, sur site, dès votre arrivée, ou auprès de notre personnel.

Veillez faire en sorte que ces instructions parviennent à temps, à la personne responsable et également à votre constructeur de stand le cas échéant.

Tous les services fournis par notre entreprise le sont sous la responsabilité de l'exposant qui doit s'assurer en conséquence.



TARIFS IMPORTATION

Importation – transport et manutention

- Rapport poids/volume par camion:
 - 1m³ = 250.- kg
 - 1 palettes = 500kg
- **Marchandise arrivant à Vevey par camion :**

Frais fixe et d'entrepôt – déchargement — mise en stock – magasinage - chargement – transport à Montreux – déchargement – livraison sur le stand (sans déballage)

Poids de (en kg)	Poids jusqu'à (en kg)	Prix en CHF par envoi
0.1	50	120.--
51	100	150.--
101	200	200.--
201	300	250.--
301	400	300.--
401	500	350.--
501	700	450.--
701	900	500.--

- **Marchandise arrivant à Genève aéroport :**

Frais d'arrivée – établissement T-CH – Transport de GVA à Vevey - Frais fixe et d'entrepôt – déchargement — mise en stock – magasinage - chargement – transport à Montreux – déchargement – livraison sur le stand (sans déballage)

Poids de (en kg)	Poids jusqu'à (en kg)	Prix en CHF par envoi
0.1	50	160.--
51	100	190.--
101	200	260.--
201	300	360.--
301	400	440.--
401	500	500.--
501	700	620.--
701	900	710.--

- **Mentions importantes :**

Les frais de remise à GVA si la LTA ne nous est pas directement adressée seront facturés selon débours

Les transports effectués avec des envois groupés pour différents stands ne sont pas considérés comme véhicule complet, chaque stand / exposant sera considéré comme envoi individuel.



SEV SOCIETE DES ENTREPOTS VEVEY S.A.

Port Franc – Av. Reller 1 – CH-1800 Vevey – Switzerland
Agence en douane – Transports internationaux – Expositions internationales
Tél : +41 21 921 10 78 E-Mail : expo@sevpf.ch

Importation – formalités douanières

- Traitement d'un carnet ATA **CHF 150.—**
- Établissement formalités d'importation temporaire
 - Marchandise destinée à la vente
 - Jusqu'à 100 kg ou CHF 10'000.- : **CHF 100.—**
 - Supplément dès 101 kg ou CHF 10'001 : **CHF 50.-- / 100kg ou CHF 20.-- / CHF 10'000.—**
 - Frais / HS code supplémentaires **CHF 20.--**
 - *Maximum CHF 300.—*
 - Caution à verser selon montant des redevances
 - Marchandise NON destinée à la vente
 - Jusqu'à 100 kg ou CHF 10'000.- : **CHF 100.—**
 - Dès 101 kg ou CHF 10'001 : **CHF 50.-- / 100kg ou CHF 20.-- / CHF 10'000.—**
 - *Maximum CHF 300.—*
 - Caution à verser selon montant des redevances

Importation – stockage des emballages vides

- Reprise sur le stand, transport à Vevey, stockage, retour sur stand : **CHF 150.-- / m3 – min 1m3**

Manutention sur site

- Manutention, emballage, déballage, assistance

Horaires	Jours	Prix en CHF par heure /homme
07h30 – 17h30	lundi – vendredi	100.--
17h30 – 22h00	lundi – vendredi	150.--
07h30 – 22h00	samedi	175.--
07h30 – 22h00	dimanche	200.--

- La fourniture de matériel d'emballage sera facturée selon débours



TARIFS EXPORTATION

Exportation – formalités douanières

- Traitement d'un carnet ATA **CHF 150.—**

- Établissement formalités d'exportation et apurement procédure temporaire
 - Marchandise destinée à la vente
 - Jusqu'à 100 kg ou CHF 10'000.- : **CHF 160.—**
 - Supplément dès 101 kg ou CHF 10'001 : **CHF 50.-- / 100kg ou CHF 20.-- / CHF 10'000.—**
 - Frais / HS code supplémentaires **CHF 20.--**
 - *Maximum CHF 300.—*
 - Caution à verser selon montant des redevances pour l'établissement d'un transit

 - Marchandise NON destinée à la vente et apurement procédure temporaire
 - Jusqu'à 100 kg ou CHF 10'000.- : **CHF 100. —**
 - Supplément dès 101 kg ou CHF 10'001 : **CHF 50.-- / 100kg ou CHF 20.-- / CHF 10'000.—**
 - *Maximum CHF 300.—*
 - Caution à verser selon montant des redevances pour l'établissement d'un transit

 - Les procédures douanières doivent idéalement être mises en place le lundi suivant l'exposition.

 - Les procédures douanières établies le dimanche généreront un surcoût de CHF 50. -- / déclaration

Manutention sur site

- Manutention, emballage, déballage, assistance

Horaires	Jours	Prix en CHF par heure /homme
07h30 – 17h30	lundi – vendredi	100.--
17h30 – 22h00	lundi – vendredi	150.--
07h30 – 22h00	samedi	175.--
07h30 – 22h00	dimanche	200.--

- La fourniture de matériel d'emballage sera facturée selon débours



SEV SOCIETE DES ENTREPOTS VEVEY S.A.

Port Franc – Av. Reller 1 – CH-1800 Vevey – Switzerland
Agence en douane – Transports internationaux – Expositions internationales
Tél : +41 21 921 10 78 E-Mail : expo@sevpf.ch

EXEMPLE DE TARIFICATION

- Livraison à Vevey par vos soins de 10 guitares emballées pour un poids total brut de 60kg – les guitares sont destinées à la vente
- Volume total 0.6m3
- Valeur des guitares CHF 4'000.-/pièces
- L'arrivée à Vevey se fait avec un document de transit établi par vos soins respectivement votre transitaire.
- 8 guitares seront vendues – 2 repartiront en France
- Retour effectué le lundi 08.05.2023

Notre tarification :

- Frais fixe et d'entrepôt – déchargement — mise en stock – magasinage - chargement – transport à Montreux – déchargement – livraison sur le stand (sans déballage) - Basé sur 0.6m3 soit 150kg taxable -> **CHF 200.—**
- Établissement formalités d'importation temporaire (tarification basée sur CHF40' 000.--)-> **CHF 160.—**
- Caution à déposer : 7.7% de CHF 40'000.- soit **CHF 3'080.—**
- Apurement procédure d'importation et déclaration définitive (tarification basée sur CHF40' 000.--)-> **CHF 220.—**
- Restitution caution déduite de la TVA perçue et de nos frais
- Si transport retour effectué par vos soins
 - Caution à verser selon montant des redevances pour l'établissement d'un transit
 - Caution restituée dès apurement du transit